Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-200066009-20250616-2710C-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/06/2025
Publication : 25/06/2025
CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 25 juin 2025 Le Président

MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

PÔLE FINANCES ET SERVICES À LA POPULATION
Direction des Finances

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**
**MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
**DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**
**Séance du 16 juin 2025**

**77 élus présents (104 en exercice, 14 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

## BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 (7.1.5/2710C)

L'approbation du compte administratif précède l'affectation des résultats dégagés, qui est proposée dans cette délibération ainsi que le prévoient les textes (notamment les articles L.2311-5, R.2311-11, R.2311-12 et R.2221-48-1 du code général des collectivités territoriales).

Les résultats suivants peuvent être individualisés :

| | |
|---|---|
| **Résultat de la section de fonctionnement** | **37 407 740,96 €** |
| **Résultat de la section d'investissement** | **-15 836 443,84 €** |
| **Solde des restes à réaliser** | **-9 749 779,19 €** |

Selon l'instruction comptable, l'excédent de fonctionnement (37 407 740,96 €) doit venir financer en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (-15 836 443,84 €) corrigé du solde des restes à réaliser (-9 749 779,19 €).

Ainsi, après prise en compte des restes à réaliser, la section d'investissement dégage un besoin de financement de 25 586 223,03 € qu'il convient de combler.

Le résultat de fonctionnement à reporter, après apurement du besoin de financement de la section d'investissement, s'élève à 11 821 517,93 €.

L’affectation des résultats nécessite de recourir aux écritures comptables suivantes :

- émission d’un mandat au compte 001 « résultat d’investissement reporté » pour 15 836 443,84 €,

- émission d’un titre au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour l’apurement du besoin de financement de la section d’investissement pour 25 586 223,03 €,

- émission d’un titre au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour le solde après apurement pour un montant de 11 821 517,93€.

Après en avoir délibéré, le Conseil d’Agglomération approuve :
- l’affectation des résultats proposés pour le budget principal.

La délibération est adoptée à l’unanimité des suffrages exprimés.

| Le secrétaire de séance | Le Président |
| --- | --- |
| | 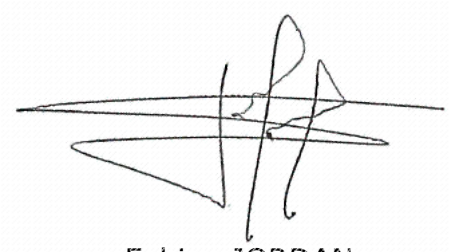 |
| Jean-Luc SCHILDKNECHT | Fabian JORDAN |